

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2021**

Date de la convocation : 04/02/2021
Date de l'affichage : 18/02/2021
Date du contrôle de légalité : 18/02/2021

Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de présents :	26
Nombre de votants :	27

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN

Le dix février à dix-huit heure et trente minutes

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle William TURNER du Cellier en raison de la prorogation de l'état d'urgence sanitaire en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe MOREL, Maire.

Étaient présents : Monsieur MOREL Philippe - Monsieur HUET Michel - Madame MÉNORET Sophie - Monsieur PICAT Didier - Madame ORTHION Céline - Monsieur DELAUNAY Benoît - Madame LEBRUN Catherine - Monsieur GAUDUCHON Jean-Guy - Madame ERMENEUX Alix – Madame DE ROSAMEL Catherine - Monsieur GAZILLE Marc – Madame VIRY Martine - Monsieur HAROUET Gilles - Madame HERBETTE Stéphanie – Monsieur ROBERT Bertrand - Madame AUDRAIN Aurélie - Monsieur SABATIER Patrice - Madame GELLY AUBERT Clémence - Monsieur DIDIER Bruno - Madame BAUDEL Alice – Monsieur TRESSARD Philippe - Monsieur CHAPEAU Patrice - Madame VAN KEMENADE Cristelle – Monsieur GANNE Olivier – Madame VALADIE Aurélie – Madame POSTEC Virginie

Absents : Monsieur DAVID Michaël

Pouvoirs :

Un pouvoir a été donné de Monsieur DAVID Michaël à Madame MENORET Sophie

N°DEL-2021-1 : Décisions prises par le Maire : n°DEC-2020-32 à 34

N° d'ordre	Date de la décision	Contrôle de légalité	Objet de la décision
DEC-2020-32	14/12/20	29/12/2020	Décision du Maire de retenir l'offre de l'entreprise Socotec, située à Avesnes Les Bapaume, pour l'exécution de missions de repérage ainsi que des prestations réglementaires relatives à l'amiante et au radon, pour un montant estimatif de 11 944,70 € TTC pour l'année 2021.
DEC-2020-33	28/12/20	29/12/2020	Décision du Maire autorisant la signature de l'offre technique et financière faite par la société OUEST COLLECTIVITES de Melesse (35), pour la fourniture de 10 stands pliants Vitabri V3 S5 Pro de 3 x 3 mètres, avec logo de la commune, pour un coût total de 18 508.80 € TTC.
DEC-2020-34	28/12/20	29/12/2020	Décision du Maire autorisant la signature de l'offre technique et financière faite par le bureau d'Etudes TECAM de Saint-Herblain, pour la réalisation d'une étude en vue de l'aménagement de deux plateaux surélevés qui pourraient être installés sur la route de St Mars du Désert, pour un montant de 5 880 € TTC.

N°DEL-2021-2 : Convention d'adhésion au service prévention des risques professionnels du CDG 44 relative à l'intervention de l'ACFI (Agent Chargé de la Fonction d'Inspection)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire appel au centre de gestion de Loire-Atlantique pour assurer la mission d'inspection et à signer la convention d'inspection, dont le projet est annexé à la présente délibération, ainsi que tous les documents afférents.

Les dépenses inhérentes à la signature de cette convention sont inscrites sur le budget de l'exercice correspondant.

N°DEL-2021-3 : Avenant à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire – Centre de Gestion de la Loire-Atlantique

Le Conseil Municipal, à l'unanimité conclu un avenant à la convention d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire signée avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Loire-Atlantique, afin de proroger ladite expérimentation jusqu'au 31 décembre 2021,

-Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant.

N°DEL-2021-4 : Acquisition d'un bien soumis au droit de préemption urbain

Le Conseil Municipal,

POUR :	19
CONTRE :	3
ABSTENTIONS :	5

- Approuver l'acquisition par voie de préemption du bien situé à LE CELLIER cadastré section ZM n°203 – 202 – 201 et 200, 4 rue du Meunier – La Barre Peinte, d'une superficie totale de 1 487m², appartenant à Monsieur Maurice RESTIERE et Madame Irène RESTIERE,

- Approuver le prix de transaction de 33.63€/m², soit 50 000€, ce prix étant inférieur au seuil de consultation obligatoire du service des domaines dans le cas d'acquisition,

- Autoriser la rédaction d'un acte authentique constatant le transfert de propriété, établi dans un délai de trois mois, à compter de la notification de la présente décision,

- Approuver le règlement de la vente dans les 4 mois, à compter de la notification de la présente décision,

- Autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet. Les crédits suffisants sont inscrits au budget de la commune.

N°DEL-2021-5 : Débat d'orientations budgétaires 2021

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Benoît DELAUNAY, Adjoint aux Finances, tel qu'annexé à la présente délibération,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2312-1,

- Prend acte, à l'unanimité, de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2021.

N°DEL-2021-6 : Désignation d'un représentant suppléant pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la Société de Bienfaisance

Le Conseil Municipal,

POUR :	22
CONTRE :	5
ABSTENTIONS :	0

-Décide de désigner Monsieur Benoit DELAUNAY, 3^{ème} adjoint pour représenter la commune du Cellier au sein du Conseil d'Administration de la Société de Bienfaisance, en tant que délégué suppléant.

N°DEL-2021-7 : Désignation d'un délégué titulaire au sein du SIVOM du secteur de Ligné

Le Conseil Municipal,

POUR :	20
CONTRE :	5
ABSTENTIONS :	2

-Décide de désigner Madame Aurélie AUDRAIN déléguée titulaire au sein du SIVOM du secteur de Ligné,

-Approuve sa nomination au sein de la commission « Enfance » du SIVOM de Ligné.

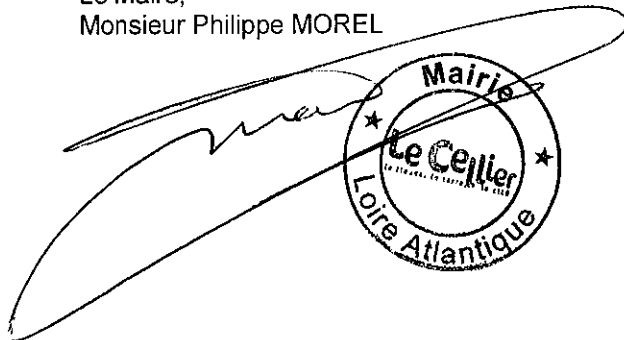
N°DEL-2021-8 : SYDELA – Modification des statuts du SyDELA

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-Approuve les nouveaux statuts du SYDELA et leurs annexes,

-Approuve la modification du périmètre du SYDELA, suite à l'intégration de la Communauté d'agglomération CAP ATLANTIQUE et au transfert de la commune de VILLENEUVE-EN-RETZ vers le collège électoral de Pornic Agglo –Pays de Retz.

LE CELLIER, le 17 février 2020,
Le Maire,
Monsieur Philippe MOREL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Morel', is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie' at the top, 'Le Cellier' in the center, and 'Loire Atlantique' at the bottom, with two small stars on either side of the center text.

